

RETRAITE SSI

2018

Nos solutions pour sécuriser vos revenus

Vie active

Retraite

Revenus
en
activité
BIC

Objectif : vous apporter un complément de revenus à vie pour assurer le maintien de votre niveau de vie

Retraite complémentaire

Valeur du point : 1,187€ (au 01/10/2018) ⁽¹⁾

Retraite de base RSI

Taux plein : 50 %

Revenus en fin de
carrière

Estimation pension de
retraite

2 000€/mois

52%

4 000€/mois

47%

8 000€/mois

30%

Hypothèse : Né en 1976 (40ans), départ à la retraite à 67 ans, début de carrière en 2002,

Progression de salaire normale

Source : EVAL'RETRAITE

Mode de calcul * :

Valeur du point x nombre de points

Mode de calcul :

Revenu annuel moyen (2)

× Taux

× Nombre de trimestres d'assurance

Durée de référence

* : avant prise en compte de coefficients éventuels de minoration ou majoration

(1) Depuis le 1er janvier 2013, les artisans et commerçants bénéficient d'un régime complémentaire unique commun. La valeur du point varie selon sa date d'acquisition : pour les commerçants, elle est de 1,177€ entre 1973 et 2012 ; pour les artisans, le point vaut 1,107 € avant 1979, 1,124 € entre 1979 et 1996, et 1,177 € entre 1997 et 2012. (2) Moyenne des meilleurs revenus cotisé en tenant compte d'un certain

nombre d'années. Le nombre d'années prises en compte peut varier de 10 à 25

